



Assemblée générale

Soixante-treizième session

66^e séance plénière

Mardi 15 janvier 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

En l'absence de la Présidente, M. Korneliou (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/73/L.73)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.73.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom de la Mission permanente de la Belgique et de mon gouvernement, par l'entremise de la Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 14 de l'ordre du jour, le projet de résolution publié sous la cote A/73/L.73 et intitulé « Commémoration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail ».

Issue des cendres de la Première Guerre mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée sur la conviction que la justice sociale est essentielle à une paix universelle et durable. De fait, sa mission nous concerne tous. Qu'il s'agisse des heures de travail, de nos droits aux congés payés et aux congés

de maternité ou de la lutte contre la discrimination sur le lieu de travail, les normes internationales et activités de l'OIT abordent toutes les questions relatives aux conditions de travail qui donnent un sens à notre vie et garantissent que nous travaillons dans la dignité.

Par le Traité de Versailles, qui a mis fin à la Grande Guerre, il a été reconnu qu'une organisation internationale était nécessaire pour traiter des questions liées au travail et pour promouvoir et préserver la paix mondiale. L'idée novatrice d'assurer aux représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs la possibilité de se réunir pour trouver des solutions aux problèmes du travail est devenue un pilier central et durable de l'OIT, connu sous le nom de tripartisme. Survivant à deux guerres mondiales et à de nombreuses autres crises, l'OIT, membre clef de notre famille des Nations Unies, est à la veille de son centième anniversaire. Ce jalon réaffirme la force et la résilience du multilatéralisme. En outre, il est une source d'inspiration pour l'ensemble du système des Nations Unies tandis que nous relevons les défis modernes, notamment l'avenir du travail et les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs du développement durable. Dans cet esprit, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le projet de résolution dont elle est saisie.

Le projet de résolution rappelle la création de l'OIT en 1919, puis sa qualité de première institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Le projet de résolution félicite l'OIT à l'occasion de son centenaire et note avec satisfaction ses apports à la promotion de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-01063(F)



Document adapté

Merci de recycler



la justice sociale. Il décide en outre de consacrer une réunion d'une journée, dans la limite des ressources disponibles, à la célébration du centenaire de la création de l'OIT, sur le thème « L'avenir du travail ».

Le projet de résolution définit les modalités de la réunion, y compris la convocation d'une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale le 10 avril 2019, et décide que le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, et les représentants des partenaires sociaux de l'OIT, dont la Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale et le Président de l'Organisation internationale des employeurs s'exprimeront à la réunion plénière commémorative.

Étant donné que le thème général de la réunion sera axé sur l'avenir du travail, le projet de résolution prévoit également qu'un représentant de la jeunesse s'exprimera à la séance plénière commémorative. Outre la séance plénière commémorative d'une demi-journée, deux tables rondes seront organisées le même après-midi de 15 heures à 16 h 25 et de 16 h 30 à 17 h 55, dans la limite des ressources disponibles.

Le projet de résolution prie en outre la Présidente de l'Assemblée générale, avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail, de mettre au point les arrangements organisationnels de manière transparente, y compris l'identification des sous-thèmes et des intervenants, en tenant dûment compte de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique équitable. Le projet de résolution prie la Présidente de l'Assemblée générale d'établir et de porter à l'attention des États Membres un résumé des tables rondes et de le transmettre au Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra en 2019 sous les auspices du Conseil économique et social. Je réitère que cette réunion n'aura pas d'incidences sur le budget-programme, car elle se tiendra dans les limites des ressources disponibles.

Enfin, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 6 du projet de résolution afin d'y apporter une révision mineure. Il devrait se lire comme suit : « Président » de l'Organisation internationale des employeurs plutôt que « Secrétaire général ».

Au nom de l'Ambassadeur Pecsteen de Buytewerve et en mon nom propre, nous recommandons l'adoption à l'unanimité du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui, et nous nous félicitons de la participation de haut niveau des délégations à la réunion d'avril.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.73, tel que révisé oralement, intitulé « Célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer qu'Antigua-et-Barbuda s'est également portée coauteur du projet de résolution A/73/L.73, tel que révisé oralement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/73/L.73, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/73/L.73, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 73/282).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour (*suite*)

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Lettre du Président du Conseil de sécurité (A/73/578)

Mémoire du Secrétaire général (A/73/577)

Note du Secrétaire général (A/73/566)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à la 65^e séance, le 21 décembre, M. Yusuf Aksar, de la Turquie, a été élu juge au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour un mandat prenant fin le 30 juin 2020.

Comme les membres le savent, il reste encore un siège vacant à pourvoir au sein du Mécanisme résiduel. À cet égard, je voudrais me référer à la communication que le Conseiller juridique de l'ONU a reçue de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique, que la Présidente de l'Assemblée générale a transmise le 8 janvier, informant du retrait du candidat qu'elle avait désigné, à savoir M. Michael A. Newton. En conséquence, les candidats restants pour le seul poste vacant sont M. Mustapha El Baaj, du Maroc, et M. Guénaël Mettraux, de la Suisse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant procéder au vote pour pouvoir le siège vacant restant.

Avant de commencer la procédure de vote, je rappelle aux représentants que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur d, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. En outre, les bulletins de vote ne seront remis qu'au représentant assis directement derrière la plaque nominative du pays.

Nous allons maintenant procéder au septième tour de scrutin. Les bulletins de vote sont en train d'être distribués. Je rappelle aux représentants qu'ils sont priés de n'utiliser que les bulletins de vote qui sont distribués. Seuls les candidats dont le nom figure sur les bulletins de vote sont éligibles. Les représentants désigneront le seul et unique candidat pour lequel ils entendent voter en inscrivant une croix à la gauche de son nom sur les bulletins de vote. Les bulletins de vote sur lesquels plus d'un nom aura été coché seront considérés comme nuls. On ne peut voter que pour les candidats dont le nom figure sur les bulletins de vote. Si un bulletin de vote contient des votes autres que des votes pour les candidats inscrits sur le bulletin de vote, ces votes ne seront pas comptabilisés.

Sur l'invitation du Président par intérim, M. Loko (Bénin), M^{me} Macdonal Álvarez (État plurinational de Bolivie), M. Titze (Malte), M^{me} Wang (Singapour), M. Nagy (Slovaquie) et M. Devahastin Na Ayuthai (Thaïlande) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 35, est reprise à 11 heures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins de vote :	188
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valides :	187
Abstentions :	2
Nombre de membres votants :	185
Majorité absolue requise :	98
Nombre de voix obtenues :	
M. Mustapha El Baaj (Maroc)	99
M. Guénaël Mettraux (Suisse)	86

Ayant obtenu la majorité absolue et le plus grand nombre de voix, M. Yusuf Aksar (Turquie) et M. Mustapha El Baaj (Maroc) sont élus juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour un mandat prenant fin le 30 juin 2020.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour adresser aux juges les félicitations de l'Assemblée pour leur élection et pour remercier les scrutateurs de leur concours.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 130 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 5.